



DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC RENNES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Module de formation spécifique **qui concerne les bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**

PUBLIC CONCERNE :

En DDT : Gestionnaires PAC impliqués dans le traitement des anomalies de surface, et/ou en charge de la Photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO).

À l'ASP : Contrôleurs chargés des contrôles surfaces sur place (chez les agriculteurs).

Obligation pour le stagiaire : avoir suivi une session du tronc commun

- Connaître le rôle de chaque acteur dans le processus qui va de la production d'images aériennes et satellites aux suites données au contrôle déclenché par la photo-interprétation de ces images.
- Acquérir les bases techniques de compréhension de la Photo-interprétation réalisée à partir d'ISIS en utilisant les référentiels photos RPG et le guide National (IGN) 2016 :
 - distinction des éléments physiques du paysage
 - définition des objets/attributs
 - gestion de l'affichage dans ISIS/SIG (échelle, couleur, définition)
- Comprendre les conséquences qui découlent des choix de Photo-interprétation sur le contrôle administratif.

CONTENU PROPOSE :

Formateurs du MAA .

INTERVENANTS :

DATES : DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Du 18 au 20 novembre 2019
18 octobre 2019

DURÉE : LIEU :

2,5 jours
RENNES

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

15

RESPONSABLE PARAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Bruno GELIN
Martine FLUET

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

302,50 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

CODE EPICEA :

176704